

Activités ou exercices professionnels

Le masseur-kinésithérapeute traite **tous types de patients**, du nourrisson (voire du prématuré), au sénior. Si l'on se réfère à l'affection causale, outre celles relevant traditionnellement de masso-kinésithérapie : rhumatologie, orthopédie-traumatologie, neurologie, pathologies respiratoires, cardio-vasculaires et viscéral.

Le masseur-kinésithérapeute intervient aujourd'hui dans de **nombreuses autres pathologies** : uro-gynéco-proctologie, affections ORL, pathologie maxillo-faciale, vertiges, etc.

Le métier de masseur-kinésithérapeute est en **perpétuelle évolution**. Il est lié, d'une part, au développement des techniques médicales et chirurgicales modernes. D'autre part, le vieillissement de la population oriente la **demande de soins gériatriques croissante** dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale globale.

Le métier de Masseur-Kinésithérapeute peut s'exercer :

> **En salariat**

Hôpital, clinique, centre de rééducation, club sportif... De nombreux postes sont à pourvoir.

> **En libéral**

Création de cabinet libéral, association, remplacements... Le zonage des cabinets libéraux limite les installations dans les zones sur-dotées mais de nombreux postes sont à pourvoir dès la périphérie immédiate des centres urbains jusqu'aux zones rurales.